

ACCUEILS DE LOISIRS

Petites Vacances

DESCRIPTIF

L'accueil de loisirs des vacances est une structure implantée dans une école élémentaire ou maternelle de la Ville ouverte pendant les vacances durant l'année scolaire selon le calendrier d'ouverture.

Pour l'année 2018-2019 :

6 accueils de loisirs à la journée pendant les vacances de la Toussaint, d'Hiver et de Printemps soit 3 pour les maternels (2013 à 2015) et 3 pour les élémentaires (2007 à 2012) dont 1 pour les enfants jusqu'à 14 ans.

2 accueils de loisirs à la journée pendant les vacances de Noël soit 1 pour les maternels (2013 à 2015) et 1 pour les élémentaires (2007 à 2012).

ENCADREMENT

1 animateur pour 12 enfants pour les accueils élémentaires.

1 animateur pour 8 enfants pour les accueils maternels.

HORAIRES

Accueils de loisirs à la journée : 8h00 à 18h00

Les parents peuvent déposer et récupérer les enfants sur site : 8h00-9h00
17h00-18h00

Pour certains accueils de loisirs un ramassage en bus est possible sur des points accueils.

INSCRIPTIONS

Les formalités sont à effectuer auprès du Guichet famille en mairie principale au RDC, ou par internet sur le site de la Ville ou sur la plateforme.

Inscription à la semaine, déjeuner et goûter compris.

L'inscription pourra être effectuée jusqu'à **J-6** auprès du Guichet Famille.

L'inscription pourra être résiliée auprès du Guichet Famille selon les conditions suivantes :

- **1 mois avant** (date à date) avec remboursement intégral
- **entre 1 mois et J-14** avec 1 jour de carence par semaine annulée
- **J-13 à J** avec aucun remboursement

Un ou plusieurs séjours retenus peuvent être annulés par mail par le kiosque ou par courrier, remis au Guichet Famille dans les délais impartis (*la date du mail ou la date de remise au Guichet Famille servira de date de référence*)

TARIFS

Pour les accueils de loisirs maternels : 1% du quotient familial

Pour les accueils de loisirs primaires : 1.10% du quotient familial

Quotient inférieur à 300 : prix plancher à 3€

LE PAIEMENT

Toute inscription donne lieu à l'ouverture d'un compte familial.

Une facture est expédiée au titulaire du compte avec le détail des prestations du mois ou de la période clôturée. (*Cf Règlement Intérieur Général et Annexes*)

Guichet Famille

Mairie d'Hyères 12 , av Joseph Clotis

04.94.00.79.68 - 04.94.00.79.27

Du lundi au vendredi :

Hors vacances Scolaires : de 8H30 à 17H

Vacances Scolaires : de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H

www.hyeres.fr

Plate-forme télé-service : guichetfamille.hyeres.fr

Mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com